



commune de

Walincourt-Selvigny

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2026

Date de la convocation :

29/01/2026

EFFECTIF LÉGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 16

L'an deux mille vingt-six, le douze février à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Jérôme MELI, Maire.

Etaient présents : Pascale BENGIN – Bruno CASEZ – Alain COYOT – Marie-Françoise DELLOUE – André-Marie FORRIERE – Isabelle GALLOIS – Laurent HUTIN – Maïté LEFEBVRE – Chantal MAILLY – Jérôme MELI – Agnès PETYT – Michel PETYT – Floriane THIELAIN – Mathieu WARENGHEM – Christine WAYEMBERGE – Yves WAYEMBERGE

Etaient absents : Marlène BACQUET – Aude BOCQUET – Damien LECOMPTE.

Ont donné pouvoir : /.

Quorum : fixé à 10 membres présents, **atteint.**

Secrétaire de séance : Bruno CASEZ

Objet de la délibération : RESTITUTION DE LA COMPETENCE "ENTRETIEN DES PLATEAUX SPORTIFS" PAR LA CA2C : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES PLATEAUX MULTISPORTS ET DES COINDS DES MAMANS.

Numéro de la délibération : délibération 2026-007

M. le Maire expose au conseil municipal que, dans le cadre de sa politique « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », la communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis a procédé à la réalisation de nouveaux équipements de proximité sur le territoire inter-communal, à savoir :

- Des plateaux multisport (City-stade) ;
- Des espaces "Coin des Mamans".

Conformément à la suppression de l'intérêt communautaire, il revient aux communes d'assurer la gestion courante, l'entretien régulier et les éventuelles réparations de ces équipements. Pour ce faire, une convention de mise à disposition doit être conclue afin de formaliser le transfert de ces ouvrages (et des terrains le cas échéant).

Pour la commune, l'ouvrage en référence est le plateau sportif situé rue du 8 octobre, dont l'état des lieux a été réalisé le 28 janvier 2026 en présence de M. WAYEMBERGE Yves, Adjoint aux travaux.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont les articles L5216-5 et suivants concernant les compétences des Communautés d'Agglomération,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,

Vu la délibération 2025/078 portant suppression de l'intérêt communautaire « création et entretien des plateaux sportifs et d'espaces de jeux (coins des mamans) de la compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

📠 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>



Publié le : 17/02/2026 12:23 (Europe/Paris)

Collectivité : Walincourt-Selvigny

https://www.intramuros.org/walincourt-selvigny/documents_administratifs/52391



commune de

Walincourt-Selvigny

Considérant que ce retrait d'intérêt communautaire implique la restitution de la gestion, de l'entretien et de la responsabilité des ouvrages aux communes d'implantation,

Considérant que cette restitution doit être formalisée par une convention de mise à disposition précisant les conditions techniques et financières, ainsi que le transfert juridique des ouvrages (et des terrains le cas échéant) et du marché public concernant les plateaux multisports,

Considérant que la Communauté d'Agglomération reste propriétaire des ouvrages jusqu'à une éventuelle régularisation patrimoniale ultérieure, mais que la commune assure la responsabilité pleine et entière de l'exploitation et de la sécurité des sites,

Le conseil municipal DECIDE par vote à main levée :

- d'approuver les termes de la convention type de mise à disposition des plateaux multisports ;
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention avec la communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis.

Résultat du vote : Unanimité : POUR.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Le Maire,

Jérôme MELI .

Acte rendu exécutoire par sa publication
et sa transmission en Sous-Préfecture
de Cambrai le 17/02/2026.

Le secrétaire de séance,

Bruno CASEZ.

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

📠 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>



Publié le : 17/02/2026 12:23 (Europe/Paris)

Collectivité : Walincourt-Selvigny

https://www.intramuros.org/walincourt-selvigny/documents_administratifs/52391